



**Mairie déléguée de  
SAINT MARTIN DE LANDELLES**  
2 rue du Haut du Bourg  
50730 ST HILAIRE DU HARCOUET  
Tél : 02.33.79.36.36  
stmartinlandelles@st-hilaire.fr



DDTM de Saint-Lô  
477 Boulevard de la Dollée  
BP 60355

50015 SAINT-LO CEDEX

Saint Martin de Landelles, le 23 novembre 2023

## BORDEREAU D'ENVOI

Nombre de pièces	Désignation des pièces	Observations
1	<b>- DOSSIER de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-11 du code de l'environnement « Loi sur l'eau »</b>	Cours d'eau « La Boudrais » SAINT MARTIN DE LANDELLES

La secrétaire



**Saint Martin de Landelles commune déléguée  
de Saint Hilaire du Harcouët**



---

**DOSSIER de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-11 du code de  
l'environnement « Loi sur l'eau »**

**Remplacement d'un ouvrage hydraulique sur une route communale**

**Commune de Saint-Martin-de-Landelles**

---

**COURS D'EAU : Cours d'eau de la Boudrais**

**CODE TRONCON : TRON\_EAU0000000024270010**

**MASSE D'EAU : Le Lair de sa source au confluent de la Sélune (exclu)**

**CODE MASSE D'EAU : FRHR349**

**LIEU DIT : La Boudrais**

**COMMUNE(s) : SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES**

**DEPARTEMENT(s) : MANCHE (50)**

---

**23 novembre 2023**

## Table des matières

1	Identité du demandeur .....	3
2	Emplacement de l'ouvrage .....	3
2.1	Situation géographique .....	3
2.2	Planche photographique .....	4
3	Nature, consistance, volume, objet des travaux et nomenclature .....	5
3.1	Objet .....	5
3.2	Nature et volume des travaux .....	5
3.3	Nomenclature .....	6
4	Incidences du projet .....	6
4.1	Etat initial.....	6
4.1.1	Données environnementales.....	7
4.1.2	Usage de l'eau.....	7
4.2	Incidences en phase travaux et en phase exploitation.....	7
5	Compatibilité avec SDAGE et SAGE .....	8
6	Séquence ERC .....	8
6.1	Eviter .....	8
6.2	Réduire.....	9
7	Justification parmi les alternatives et résumé non technique .....	9
7.1	Justification du projet .....	9
7.2	Résumé non technique .....	9
8	Moyens de surveillance .....	10
8.1	En cours de chantier .....	10
8.2	En exploitation.....	10
9	Eléments graphiques .....	10
9.1	Eléments techniques de dimensionnement .....	10
9.2	Situation du projet par rapport aux zones humides.....	12
9.3	Situation du projet par rapport aux zones inondables.....	13
9.4	Situation du projet par rapport à la profondeur de la nappe phréatique.....	14
9.5	Situation du projet par rapport aux zones de frayères .....	15

## 1 Identité du demandeur

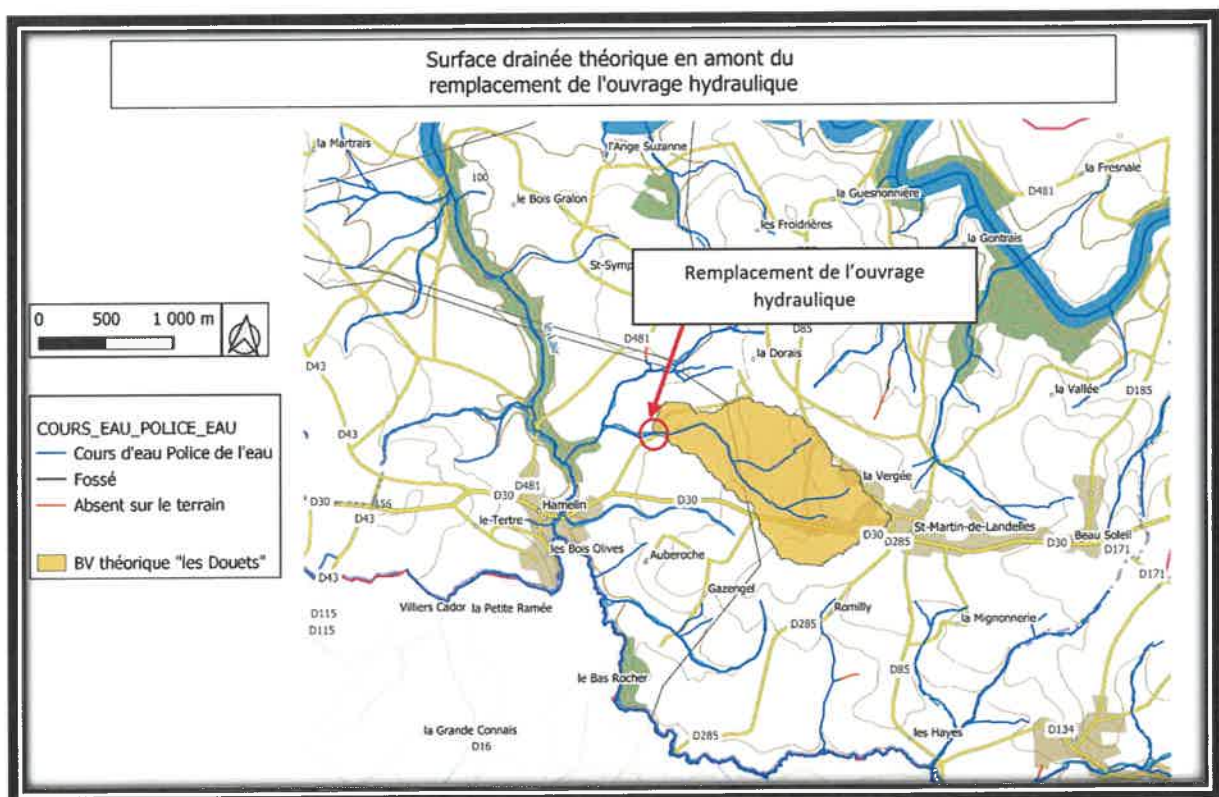
La présente déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau est présentée par la commune déléguée de Saint Martin de Landelles commune de Saint Hilaire du Harcouët représenté par :

Mme Brigitte MICHEL  
Adjointe au maire  
2 Rue du Haut du Bourg  
Saint Martin de Landelles  
50730 SAINT HILAIRE DUHARCOUET  
02.33.79.36.36  
stmartinlandelles@st-hilaire.fr

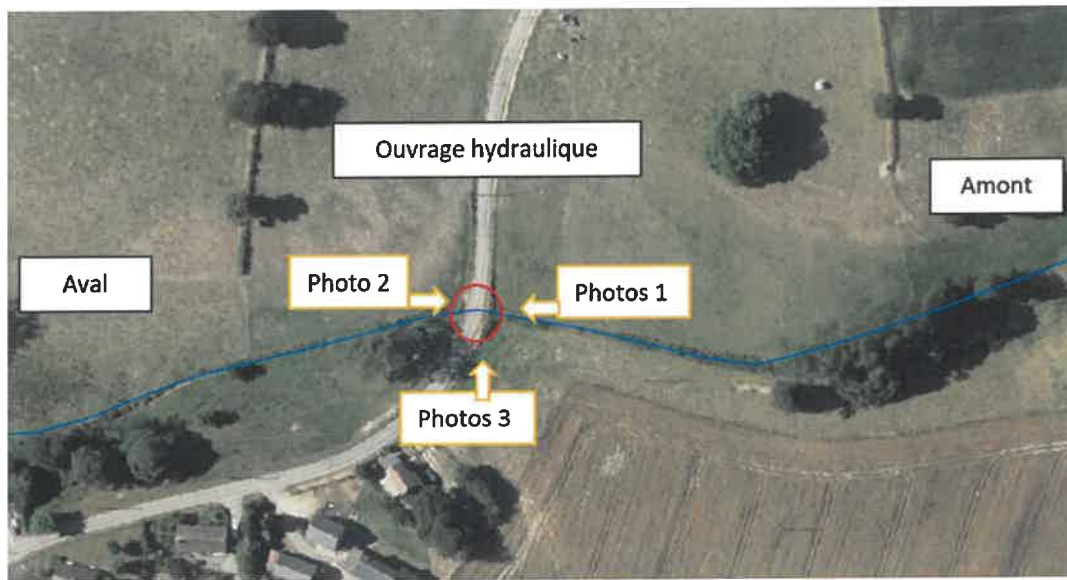
## 2 Emplacement de l'ouvrage

### 2.1 Situation géographique

L'ouvrage faisant l'objet de la déclaration est situé sur la commune de Saint-Martin-de-Landelles au lieu-dit « la Boudrais ». Il permet aux usagers de la route communale de franchir le cours d'eau de « la Boudrais »



## 2.2 Planche photographique



***Photos 1 – amont de l'ouvrage***



***Photo 2 – aval de l'ouvrage***



**Photos 3 – route communale au-dessus de l’ouvrage hydraulique**



### 3 Nature, consistance, volume, objet des travaux et nomenclature

#### 3.1 Objet

La surveillance de ce passage busé a mis en évidence les désordres suivants :

- Etat très dégradé du passage busé (une seule des deux buses présente un écoulement permanent)
- Niveau de colmatage des buses important
- Ouvrage mal calé par rapport à la pente naturelle du cours d’eau
- Formation d’une chute verticale
- Inondation de la route communale

#### 3.2 Nature et volume des travaux

Les travaux et moyens mis en œuvre se dérouleront de la façon suivante :

- Canalisation temporaire du cours d’eau
- Sciage de chaussée existante, terrassement avec talutage et évacuation des déblais

- Mise en œuvre d'éléments préfabriqués bétons armés de type pont cadre 1.5m x 1.5m sur une longueur de 7.5m
- Mise en œuvre des têtes d'enrochement (amont / aval)
- Travaux de chaussée

### 3.3 Nomenclature

Travaux soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau	Rubrique nomenclature	
Remplacement de l'ouvrage par un pont cadre 1.5m x 1.5m d'ouverture, et de 7.5m de longueur	3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3. 1. 4. 0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement

## 4 Incidences du projet

### 4.1 Etat initial

Le cours d'eau de la Boudrais prend sa source au lieu-dit « La Maucrais » sur la commune de Saint-Martin-de-Landelles. Le projet est situé à environ 1.4 km en aval. Le cours d'eau d'une longueur totale d'environ 1.9 km se jette dans le « fossé des Douets » un affluent du Lair en limite des communes de Saint-Martin-de-Landelles et de Hamelin.

L'occupation du sol est tournée vers l'exploitation agricole (prairie / culture)

#### 4.1.1 Données environnementales

	Données environnementales
Classement cours d'eau (L214-17 du CE)	Hors liste 1 et 2
ZNIEFF	Hors ZNIEFF
Zone humide	Classé en espaces prédisposés à présence de zone humide : territoire fortement prédisposé
Zone inondable	Classé en zone inondable
Profondeur de nappe	Classé en : de 0 à 1 m risque d'inondation des réseaux et sous-sol
Zone sous le niveau marin	Néant
Site Natura 2000	Hors site Natura 2000
PPRI	Pas de PPRI

#### 4.1.2 Usage de l'eau

	Usage de l'eau
Captage	Pas de captage à proximité de l'ouvrage
Aquaculture	Pas de bassin aquacole à proximité de l'ouvrage
Pêche	Association la truite Saint Hilairennne – Président : Alain Gohin
Base nautique	Pas de base nautique à proximité du projet

#### 4.2 Incidences en phase travaux et en phase exploitation

Types d'incidences	Incidence en phase travaux	Incidences en phase exploitation
Ressources en eau	Aucune	Aucune
Milieu aquatique	Mise en assec Perturbation lit rivière Perturbation petite faune	Aucune
Ecoulement	Débouché restreint en cas de crue pendant la dérivation	Aucune



Niveau des eaux	Risque inondation durant la dérivation	Aucune
Qualité des eaux	Risque de matières en suspension	Aucune
	Risque de pollution hydrocarbure accidentelle	
Frayères	Hors zones frayères connues à ce jour sur le territoire concerné	Aucune

## 5 Compatibilité avec SDAGE et SAGE

Le schéma directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E) du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands a été approuvé par l'arrêté du 23 mars 2022. Les orientations générales de ce document concernent la préservation de la santé et de la sécurité civile, l'application du principe de prévention et la préservation du patrimoine. L'ensemble des mesures prévues permettront, tant en phase travaux qu'en phase exploitation, de demeurer compatible avec les orientations du SDAGE.

La commune est répertoriée dans le SAGE de la Sélune.

## 6 Séquence ERC

### 6.1 Eviter

Les mesures décrites ci-dessous seront respectées afin d'éviter les nuisances majeures pendant la phase travaux :

- Des aires spécifiques destinées au stockage des carburants et à l'entretien des engins devront être aménagées à distance des écoulements, afin de d'éviter les risques de pollutions accidentelles intervenant pendant la phase travaux ;
- Une attention particulière est apportée à la mise en place des bétons afin que les pertes de laitance de ceux-ci ne polluent pas les eaux ;
- La période de l'étiage est privilégiée, pour éviter les pollutions par débordement de batardeaux ;
- Ces travaux sont réalisés à sec autant que possible ;
- Les résidus de ciment ou laitier, les décombres, terres ou dépôts de matériaux qui pourraient subsister dans le lit du cours d'eau sont retirés aussitôt les travaux achevés et avant la remise en eau ;

- Les travaux sont programmés en évitant les périodes de fraye et de croissance des poissons indiqués en annexes de l'arrêté du 15 juillet 2015, délimitant les zones de frayères, d'alimentation et de croissance de la faune piscicole du département de la Manche ;
- Aucuns engins de travaux ne circuleront dans le lit mineur du cours d'eau.

## 6.2 Réduire

Les mesures décrites ci-dessous seront respectées afin de réduire les nuisances pendant la phase travaux :

- Les travaux en rivière seront effectués de préférence en période d'étiage ;
- Un système de filtration de type bottes de paille pourra être disposé en aval des travaux afin de limiter les départs de sédiments en cas de fortes pluies. Ce système de filtration sera supprimé à la fin des travaux.
- Le poisson qui pourrait éventuellement être mis en danger au moment de la mise en assec de la zone des travaux de modification du pont devra être récupéré en concertation avec la fédération des pêcheurs de la Manche ou l'AAPPMA locale Association la truite Saint-Hilairienne.
- En cas d'accident ou de rejets fortuits dans la rivière seront prévenus :
  - L'OFB 18 av République, à COUTANCES 02 33 45 22 25
  - l'AAPPMA Association la truite Saint Hilairienne - Mr Gohin : 07.86.36.29.28
  - Inspecteur de l'Environnement – DDTM 50 – M. Depinoy : 02.33.77.52.28
  - Maire déléguée à la Mairie de Saint-Martin de Landelles – Mme Michel : 02.33.79.36.36
  - Technicien rivière Sélune Aval – M. Garnier : 06.49.85.24.26

## 7 Justification parmi les alternatives et résumé non technique

### 7.1 Justification du projet

Inondation de la route communale et des parcelles environnantes. Aggravation suite aux travaux sur le réseau pluvial de la RD30, direction Hamelin. Sous dimensionnement des buses actuels.

### 7.2 Résumé non technique

L'ouvrage hydraulique du lieu-dit « la Boudrais », ouvrage bétonné sur le cours d'eau de « La Boudrais », affluent du Lair, permet le passage des usagers sur une route communale de la commune de Saint-Martin-de-Landelles.

L'ouvrage actuel est constitué de deux buses d'un diamètre de 0.40m (dont une des buses est non fonctionnel, aucun écoulement constaté). L'ouvrage actuel présente un degré de colmatage très prononcé et une chute d'eau d'environ 0.3m en sortie de buse, sans fosse d'appel.

Il sera remplacé par un pont cadre de 1.5m x 1.5m d'ouverture et de 7.5m de longueur.

## 8 Moyens de surveillance

### 8.1 En cours de chantier

La mise en place et le suivi des dispositifs adoptés seront assurés par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle du pétitionnaire, maître d'œuvre pour le compte du Département de la Manche. Le présent dossier sera transmis à l'entreprise

### 8.2 En exploitation

L'état du pont ayant fait l'objet de travaux sera suivi par le gestionnaire de la route.

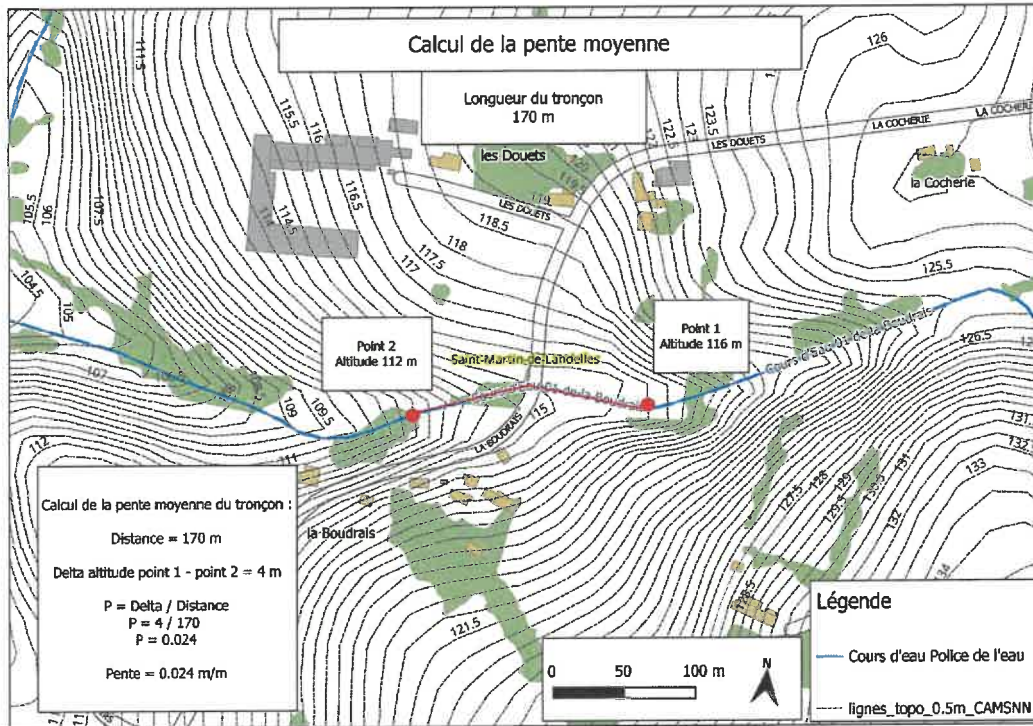
## 9 Eléments graphiques

### 9.1 Eléments techniques de dimensionnement

**Estimation du Q2 et Q10 sur le secteur drainé en amont du projet de l'ouvrage.**

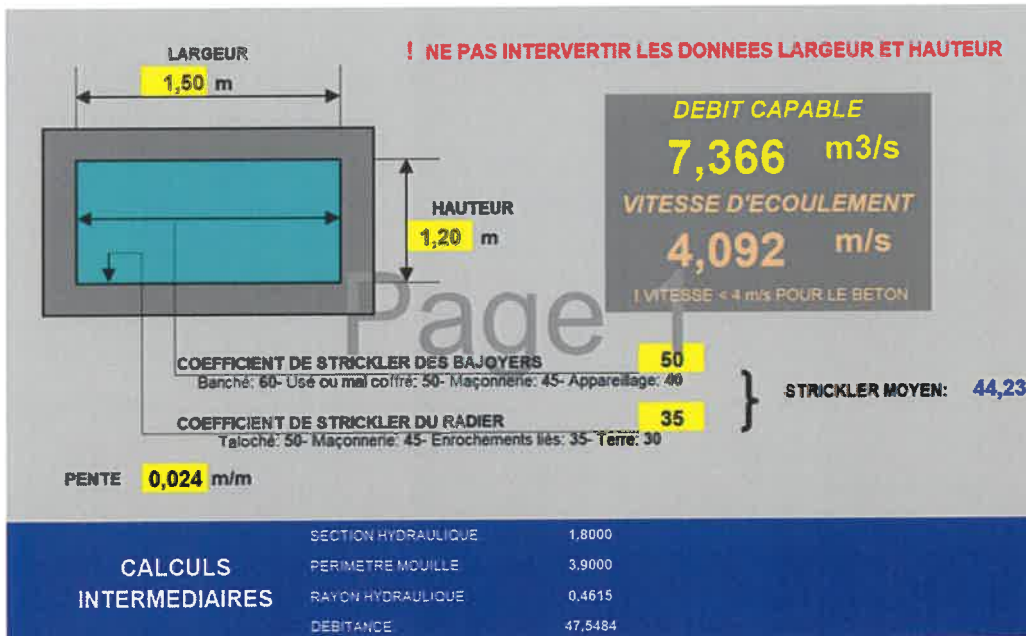
	Données station de référence 1 (Le Beuvron - Saint-Senier de Beuvron)	Données station de référence 2 (L'Oir à Ducey)	Donnée du tronçon d'intérêt
Surface BV (km <sup>2</sup> )	105.7	85.4	1.1
Débit de crue biennale Q2 (m <sup>3</sup> /s)	5.06	4.12	Ref1 = 0.053 (soit 53 l/s) Ref2 = 0.053 (soit 53 l/s)
Débit de crue décennale Q10 (m <sup>3</sup> /s)	8.55	7.26	Ref1 = 0.089 (soit 89 l/s) Ref2 = 0.094 (soit 94 l/s)

## Calcul de pente moyenne



**Pente = 0.024 m/m**

## Calcul débit capable de l'ouvrage

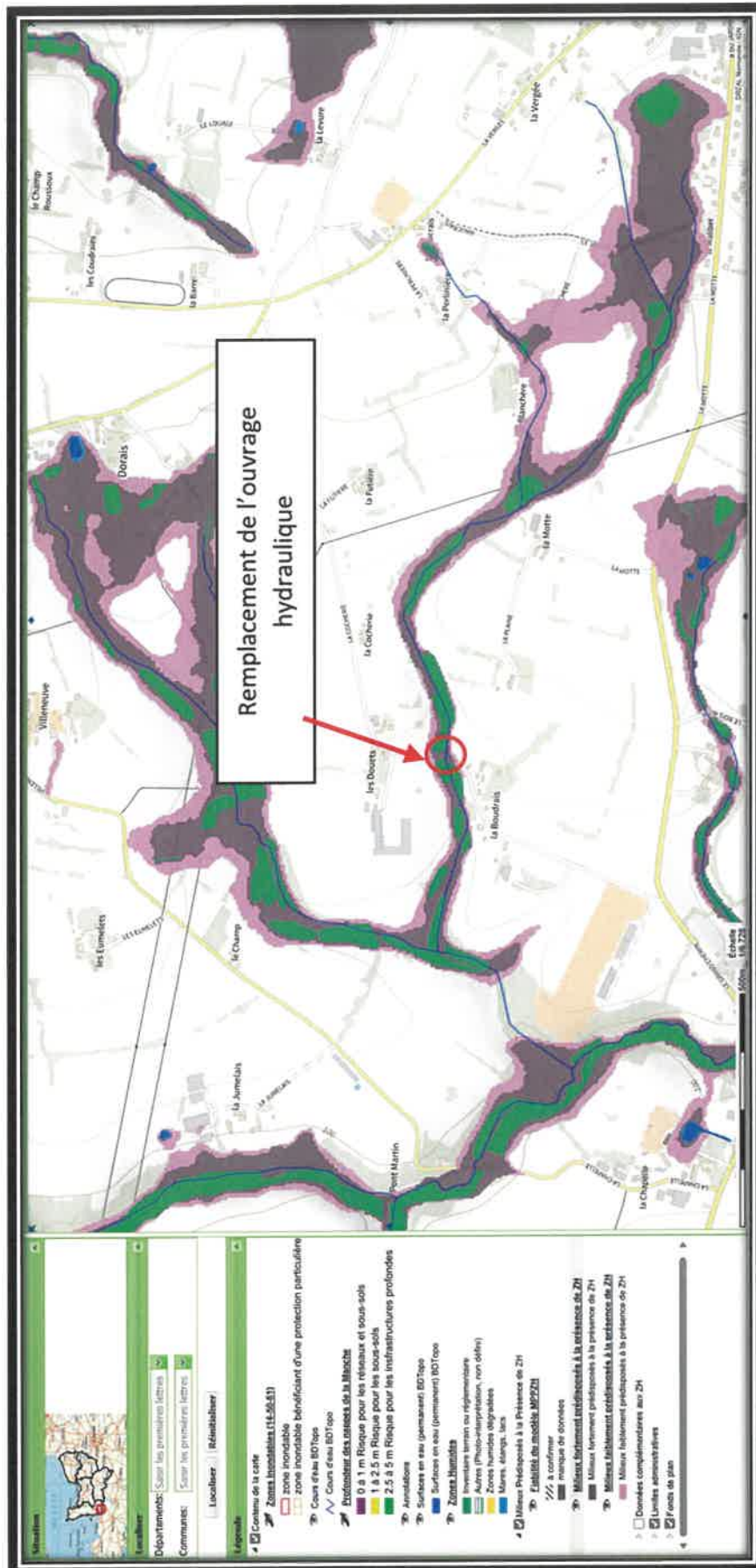


\* Hauteur = 1.20m (car 0.30m au-dessous du radier naturelle)

**Débit capable de l'ouvrage de 7.37 m³/s > Q2 = 0.053 m³/s et Q10 = 0.094 m³/s**

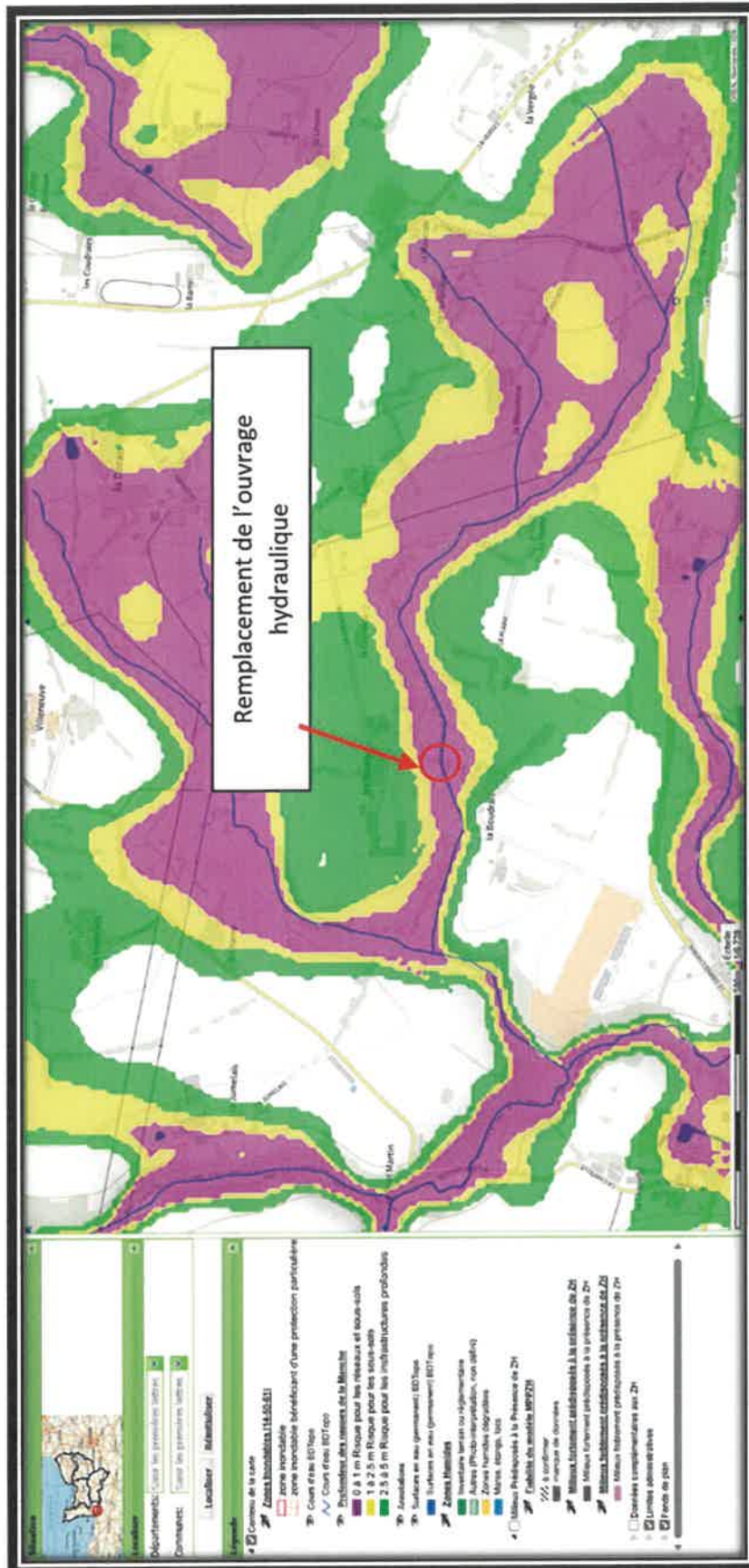
Ouvrage surdimensionné respectant les recommandations de la DDTM avec un calage de la base du pont cadre 30 cm au-dessous radier naturel et un débit capable de l'ouvrage pouvant accueillir Q2 et Q10 estimés sur ce secteur.

## 9.2 Situation du projet par rapport aux zones humides

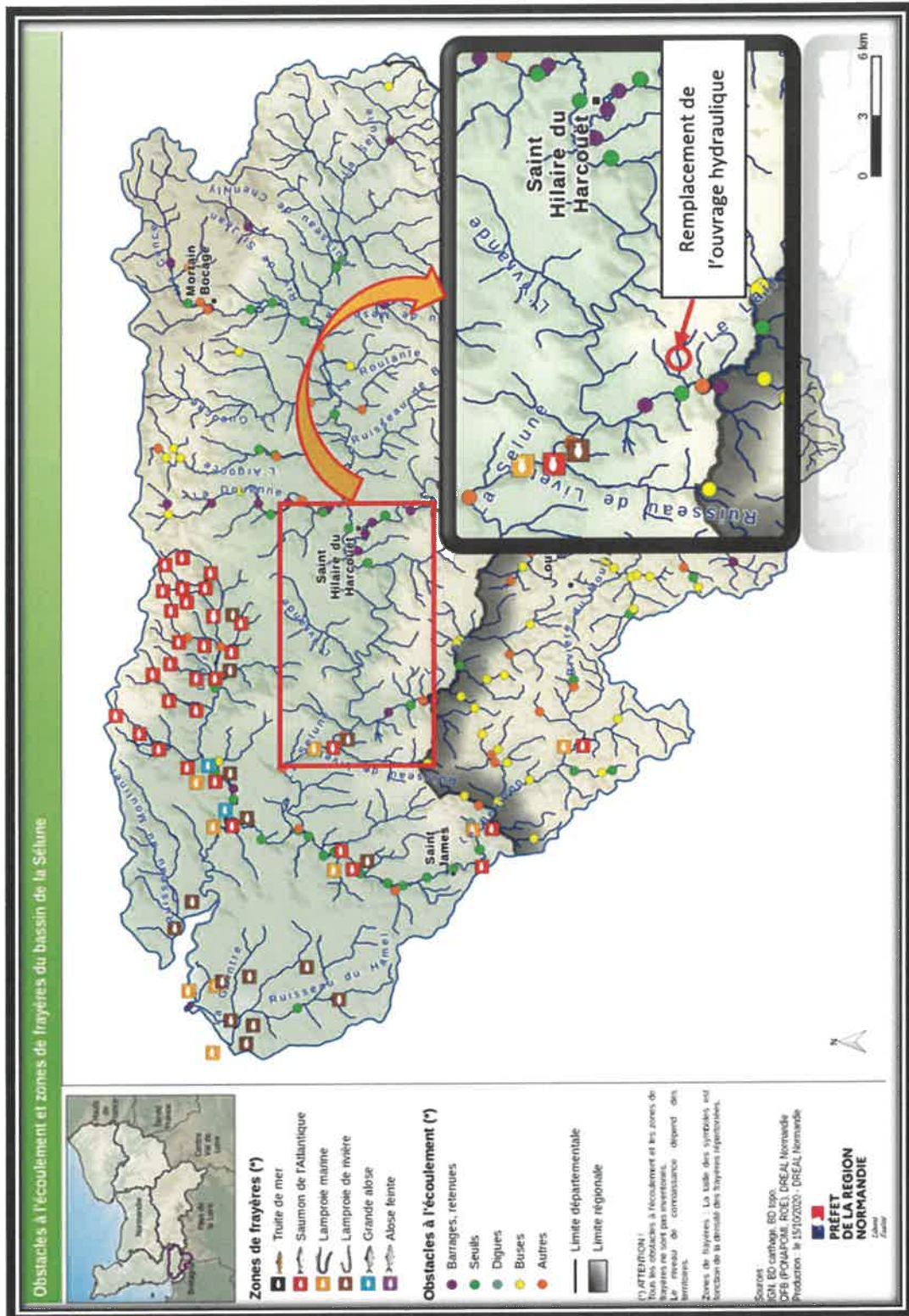




## 9.4 Situation du projet par rapport à la profondeur de la nappe phréatique



9.5 Situation du projet par rapport aux zones de frayères







# DEVIS

NUMERO	DATE
1D2300930	24 octobre 2023

Mairie  
2 rue du haut bourg  
50730 SAINT MARTIN DE LANDELLE  
A BRECEY, le 24 octobre 2023

Suivi par : Jacky RENAULT

## ST MARTIN DE LANDELLES pont cadre lieu dit la boudrais

Adresse chantier : - -

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<b>Pose d'un pont cadre 1.50x150</b>				
Transfert des engins	FT	1.00	250.00	250.00
Demande administrative et DICT	FT	1.00	90.00	90.00
Mise en place signalisation et route barrée	FT	1.00	300.00	300.00
Sciage de chaussée existante < 20 ml	FT	1.00	100.00	100.00
Terrassement avec talutage et évacuation des déblais	M3	96.00	20.00	1 920.00
Dérivation du cours d'eau	FT	1.00	875.00	875.00
Démolition ouvrage existant y compris évacuation gravats	FT	1.00	550.00	550.00
Réalisation d'un béton de propreté sur 15 cm	M3	28.00	48.00	1 344.00
Fourniture et pose d'un pont cadre béton 1.50x1.50	ML	10.00	1 530.00	15 300.00
Remblaiement technique en matériaux GNT 0/63	T	87.00	29.00	2 523.00
Fourniture et mise en oeuvre d'un géotextile 200 gr/m <sup>2</sup>	M2	55.00	1.00	55.00
Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/31.5 pour corps de chaussée	T	58.00	32.00	1 856.00
Réalisation d'une réfection en enrobé 0/10 noir sur 6 cm	M2	58.00	25.00	1 450.00
Réalisation d'enrochement 0.5t/1t sur amont et aval	T	48.00	49.00	2 352.00
<b>Total : Pose d'un pont cadre 1.50x150</b>				<b>28 965.00</b>

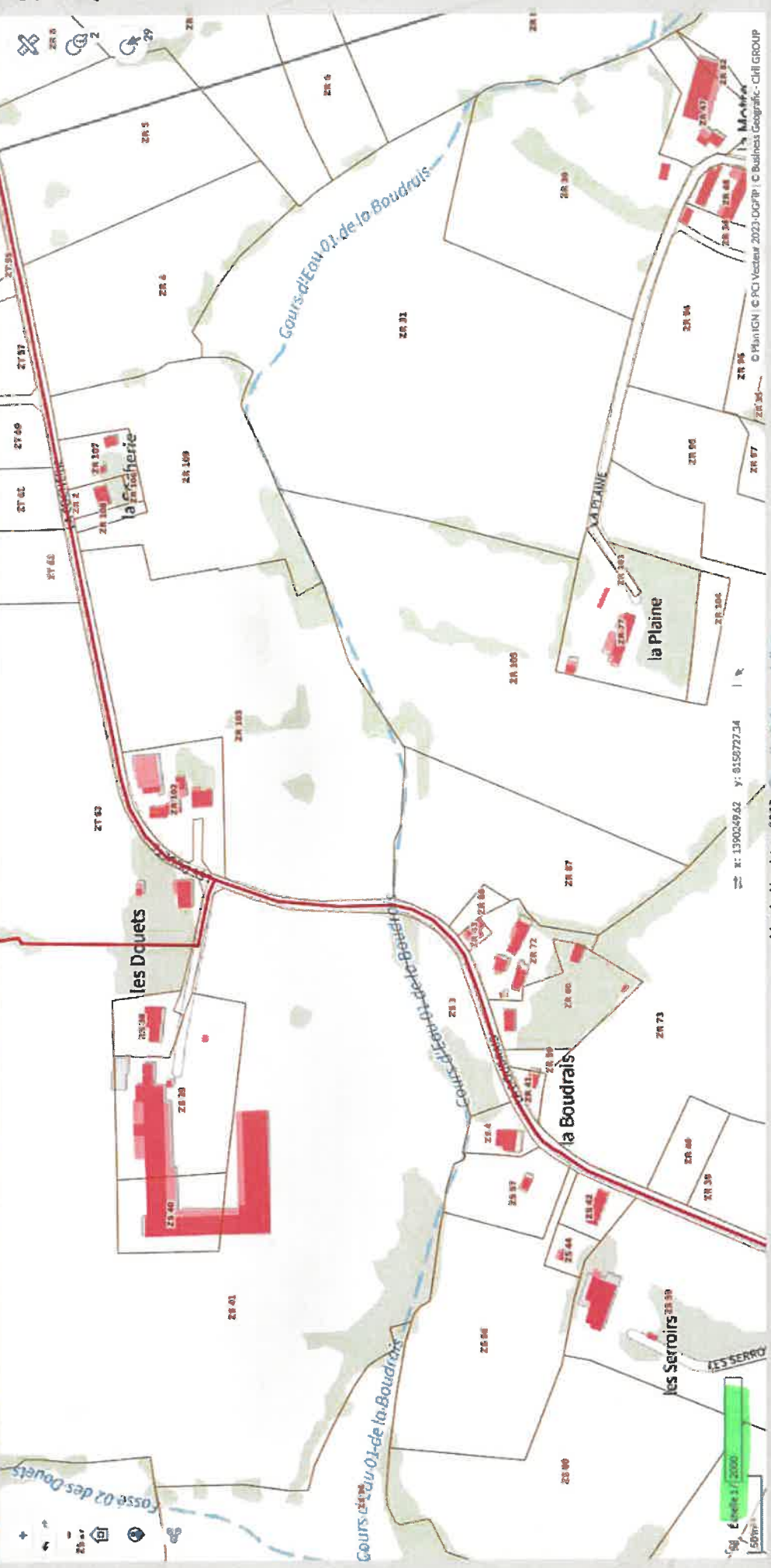
<b>Montant H.T.</b>	<b>28 965.00 €</b>
<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>5 793.00 €</b>
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>34 758.00 €</b>

Page 1 / 1

# Cadastre de la Manche



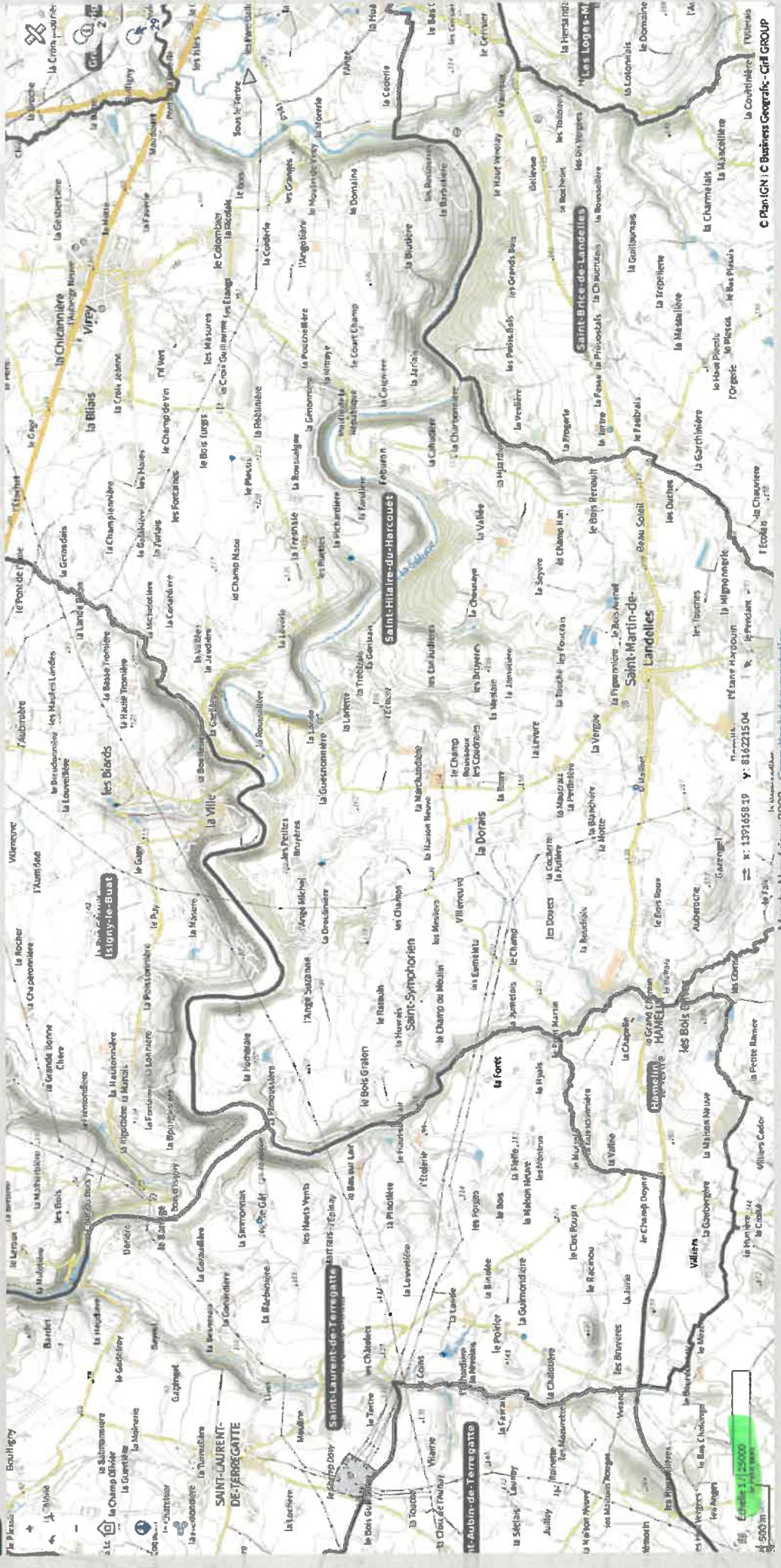
ARTIS  
BOURNAIGNON



Manche Numérique 2023 - Consulter la documentation



# Cadastre de la Manche



Manche Numérique 2023 - Consulter l'actualisation

© PlanIGN / C Business Geographic - Cifit GROUP



PLU Saint Martin de Landelles.

- Zone Aomside
- Zone Inondable.

